

**Titre :** Consultant formateur en accréditation des organismes d'évaluation de la conformité / **ISO IEC 17020**  
**Projet :** « Utilisation d'outils numériques pour améliorer le respect des normes de sécurité sanitaire des aliments en Afrique de l'Ouest » / 200290 (UNIDO) / PG /770 (STDF)  
**Lieu du poste :** A domicile et Abidjan (déplacement possible dans la sous-région)  
**Catégorie :** Consultant régional  
**Durée du contrat :** **10 mois avec possibilité d'extension**  
**Délai de réception des candidatures :** **25 juillet 2025, 23:00 (heure d'Abidjan)**

### **Annonce d'appel à candidatures pour un poste de consultant - formateur**

**Les ressortissants des pays de l'UEMOA sont prioritaires.**

**Les candidatures féminines sont encouragées.**

#### **Le contexte organisationnel :**

Le SOAC a été créé par le Règlement No 03/2005/CM/UEMOA, révisé en 2010, portant Schéma d'Harmonisation des activités d'Accréditation, de Certification, de Normalisation et de Métrologie dans l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). La mission du SOAC est de s'assurer que les Organismes d'Evaluation de la Conformité (OEC tels que les laboratoires, organismes d'inspection, organismes de certification, etc.) qui opèrent dans les huit Etats membres et la République de Guinée soient compétents et travaillent conformément aux bonnes pratiques internationales. Depuis son opérationnalisation en 2018, à date, le SOAC a prononcé quatre-vingt-douze (92) décisions d'accréditation initiale d'OEC.

Les attestations délivrées par le SOAC ont accru en crédibilité depuis que l'Institution a fait l'objet de deux évaluations par les pairs dont les résultats concluants ont confirmé son éligibilité à la signature d'Accords de Reconnaissance Mutuels avec les faitières africaines et internationales. Ainsi, le SOAC est devenu membre signataire des Accords de reconnaissance mutuels suivants :

- de la Coopération Africaine d'Accréditation (AFRAC) le 25 avril 2022,
- de la Coopération Internationale d'Accréditation des Laboratoires (ILAC) le 14 mai 2022, et
- du Forum International d'Accréditation (IAF) le 06 décembre 2023.

#### **Le contexte du Projet :**

Le projet « Utilisation d'outils numériques pour améliorer le respect des normes de sécurité sanitaire des aliments en Afrique de l'Ouest » est principalement financé par le Fonds pour l'application des normes et le développement du Commerce (STDF), et exécuté par l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI) en collaboration avec le Système Ouest Africain d'Accréditation (SOAC). Le projet est doté d'une enveloppe de 1 376 247 de dollars américains dont 837 314 US\$ directement supportés par le STDF.

En Afrique de l'Ouest, en particulier dans la zone de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), l'accréditation des organismes d'évaluation de la conformité (OEC) est assurée par le Système Ouest Africain d'Accréditation (SOAC).

Le SOAC a été créé par le Règlement No 03/2005/CM/UEMOA, révisé en 2010, portant Schéma d'Harmonisation des activités d'Accréditation, de Certification, de Normalisation et de Métrologie dans l'UEMOA. La mission du SOAC est de s'assurer que les Organismes d'Evaluation de la Conformité (OEC tels que les laboratoires, organismes d'inspection, organismes de certification, etc.) qui opèrent dans les huit Etats membres et la République de Guinée soient compétents et travaillent conformément aux bonnes pratiques internationales. Depuis son opérationnalisation en 2018, à date, le SOAC a prononcé 107 décisions d'accréditation initiale d'OEC.

Les attestations délivrées par le SOAC ont accru en crédibilité depuis que l'Institution a fait l'objet de deux évaluations par les pairs dont les résultats concluants ont confirmé son éligibilité à la signature d'Accords de Reconnaissance Mutuels avec les faitières africaines et internationales. Ainsi, le SOAC est devenu membre signataire des Accords de reconnaissance mutuels suivants :

- de la Coopération Africaine d'Accréditation (AFRAC) le 25 avril 2022,
- de la Coopération Internationale d'Accréditation des Laboratoires (ILAC) le 14 mai 2022, et
- du Forum International d'Accréditation (IAF) le 06 décembre 2023.

L'objectif du projet est de mobiliser les techniques de numérisation pour accroître le respect des principales normes de sécurité sanitaire des aliments au sein des 8 pays de l'UEMOA (Bénin, Burkina Faso, Guinée-Bissau, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Sénégal et Togo) et de la République de Guinée et améliorer ainsi leur accès au marché.

La disponibilité de systèmes d'évaluation de la conformité compétents et reconnus au niveau international, tels que des laboratoires de sécurité sanitaire des aliments ou des organismes de certification et d'inspection des produits et de systèmes de management, est cruciale pour protéger la santé des consommateurs et faciliter un commerce sûr. Par ailleurs, le coût onéreux de la conformité a contribué à la rareté des OEC accrédités dans la région.

En tenant compte de la reconnaissance internationale du SOAC, le projet vise à augmenter le nombre d'OEC accrédités grâce à la qualification d'experts dans le domaine de l'accréditation en mobilisant des outils numériques.

Ce faisant, il contribue ainsi, d'une part, à la promotion des mesures de contrôle en matière de sécurité sanitaire des aliments et, d'autre part, à l'augmentation des échanges commerciaux. La disponibilité d'OEC accrédités permettra, en effet, de surveiller un plus grand nombre d'entreprises pour s'assurer qu'elles produisent conformément aux bonnes pratiques applicables.

Le projet accorde une place importante à l'approche genre qui sera prise en compte tout au long de la mise en œuvre du programme d'activités.

Le projet a pour objectif l'atteinte des deux résultats suivants :

**RÉSULTAT 1** Les organismes d'évaluation de la conformité (OEC) appuyés garantissent le respect des exigences internationales en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments.

**RÉSULTAT 2** Amélioration de la compréhension et de la confiance des parties prenantes nationales et régionales dans les résultats de l'évaluation de la conformité et le système d'accréditation pour un commerce agroalimentaire sûr

## **RÔLES ET RESPONSABILITÉS**

Responsabilité Générale : Représentant Résident – Directeur général

Responsabilité Technique : Coordinateur technique

L'expert assurera les principales tâches indiquées dans le tableau ci-après :

Responsabilités	Durée	Lieu	Résultats attendus
S'approprier les procédures de fonctionnement du SOAC	10 mois sur 12 mois	Domicile et /ou Siège du SOAC, Abidjan, Côte d'Ivoire	Mécanismes de fonctionnement du SOAC compris
Participer à la conception des modules de formations pour les référentiels d'accréditation concernés notamment dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments			Modules conçus et disponibles sur la plateforme
Assurer la dispense correcte des modules de formations			Formations dispensées aux apprenants Apprenants formés
Le cas échéant, gérer les dossiers d'accréditation notamment dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments			Dossiers d'accréditation pilotés avec succès de la demande à la décision d'accréditation
Le cas échéant, participer à l'ouverture de nouveaux programmes d'accréditation notamment dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments			Programmes d'accréditation ouverts et fonctionnels
Collaborer et assurer l'optimisation du travail avec les experts techniques			Interactions avec les experts techniques optimisées
Le cas échéant, participer à l'efficacité du système de management de la qualité			Système qualité efficace Système évalué avec succès par les pairs de la coopération africaine d'accréditation
Contribuer aux activités de promotion de l'accréditation			Accréditation promue notamment dans le domaine phytosanitaire
Conseiller le Représentant – Résident / Directeur général (RRDG) sur la bonne marche du SOAC			Conseils judicieux prodigués au RR DG
Réaliser toute autre tâche ad hoc requise par la Direction générale			Tâches ad hoc exécutées
Rédiger des rapports			Rapport d'étapes et de fin de mission disponibles

## **EXIGENCES POUR LE POSTE**

### **Education :**

Diplôme universitaire supérieur avec connaissance de la qualité en général et une expérience pratique d'au moins 3 ans dans les domaines de l'évaluation de la conformité

Une spécialisation en gestion de la qualité est un atout

### **Expérience technique et fonctionnelle :**

1. Expérience pratique d'au moins 05 ans dans le domaine de l'évaluation de la conformité ou de l'accréditation ((ISO IEC 17025/ISO IEC 17020/ISO IEC 17021/ISO IEC 17024/ISO IEC 17065, etc.) ;
2. Expérience spécifique d'au moins trois ans sur la norme **ISO IEC 17020**, en accompagnement et/ ou formation et/ou audit et / ou au sein d'un organisme d'accréditation signataire des accords de reconnaissance mutuelle de la coopération internationale des laboratoires (ILAC) ou du Forum International d'Accréditation (IAF) ;

3. Connaissance des principes, pratiques et techniques d'évaluation / audit qualité (interne, seconde partie, tierce partie) de deux ans au minimum ;
  4. Expérience de formateur d'adultes (interne, tierce partie) de courte durée ;
  5. Bonnes compétences organisationnelles et rédactionnelles ;
  6. Bonne capacité à travailler sous pression et à prendre des initiatives ;
  7. Bonne capacité à travailler dans un environnement multiculturel ;
  8. Bonnes compétences informatiques (environnement OFFICE : Word, Excel, Outlook et PowerPoint, etc. et plateformes à distance telles que ZOOM) ;
  9. Bonne capacité de communication ;
  10. Compréhension des principes et outils généraux des systèmes de management ;
  11. Connaissance des principes d'évaluation/audit qualité basée sur les risques ;
  12. Résolution de conflits
- a) Avoir une expérience dans l'élaboration de normes internationales notamment les normes d'évaluation de la conformité est un atout ;
  - b) Des notions de base sur les accords obstacles techniques au commerce (OTC) et sanitaires et phytosanitaires (SPS) de l'OMC sont un atout ;
  - c) La connaissance du système commercial multilatéral de l'OMC est un atout ;
  - d) La connaissance de la région ouest africaine et des problématiques liées à l'accès aux marchés sont un atout ;
  - e) Des notions de base dans le domaine agroalimentaire sont un atout
  - f) Des disponibilités pour exercer à temps sur certaines périodes du projet ou après le projet sont un atout
  - g) Occuper des fonctions de chargé d'accréditation dans un organisme d'accréditation est un atout

**Qualités spécifiques :**

- Forte capacité à prioriser et à s'organiser de manière autonome, créativité pour trouver des solutions ;
- Sens du résultat ;
- Intégrité ;
- Esprit de synthèse.

**Langues :**

Français

L'anglais est un atout

**NOTE**

Le poste est à temps partiel et demande une organisation précise accompagnée d'une gestion des priorités. Le SOAC est un employeur qui donne l'égalité de chances aux hommes et aux femmes, et les femmes qualifiées sont vivement encouragées à soumettre leurs candidatures.

Ce poste est limité au projet susvisé, il est renouvelable dans le cadre du projet.

Les employés du SOAC sont tenus de respecter en permanence les normes les plus élevées d'intégrité, de professionnalisme et de respect de la diversité, tant au travail qu'en dehors. Seules les personnes qui adhèrent pleinement et sans réserve à ces valeurs sont invitées à postuler un emploi au SOAC.

Toutes les candidatures doivent être soumises en ligne via le formulaire suivant :

<https://forms.gle/scRSgqtNBCtQTDLG7>

**Les candidats devront obligatoirement fournir les éléments de preuve concernant :**

- leur éducation dans un fichier
- leur expérience technique et fonctionnelle dans 12 fichiers, numérotés de 1 à 12, pour les critères principaux, et 7 fichiers numérotés de a à g pour les critères liés à des atouts.

**Toutes les questions sur cet appel à candidature sont recevables jusqu'au 14 juillet 2025 à 23h00 par courriel candidature [candidaturesoac@gmail.com](mailto:candidaturesoac@gmail.com)**

La correspondance ne sera établie qu'avec les candidats dont la candidature est à un stade avancé du processus de sélection.

Les candidats sélectionnés pourront être tenus de divulguer au Directeur général la nature et l'étendue de leurs intérêts financiers et autres intérêts et actifs personnels, les concernant, ainsi que ceux de leur conjoint et des personnes à leur charge, conformément aux procédures du SOAC.

Avis aux candidats :

Le SOAC ne facture aucuns frais de candidature, de traitement, de formation, d'entretien, de test ou autres frais liés au processus de candidature ou de recrutement. Si vous avez reçu une sollicitation de paiement de frais, veuillez ne pas en tenir compte. Les postes vacants au sein du SOAC sont publiés sur son site web officiel. Pour toute question concernant des personnes ou des entreprises prétendant recruter pour le compte du SOAC et demandant le paiement d'une commission, veuillez contacter : [info@soac-waas.org](mailto:info@soac-waas.org)